



Gilbert et KIKI Vous proposent la

BALADE DES BELLES POPULAIRES le lundi 05 juin 2017

Inscription auprès de GILBERT avant le 27 MAI 2017
Impératif pour la bonne organisation de cette balade.

Accueil à 9 heures à l'aire de loisirs de ROUFFIAC (base Dompierre/Rouffiac côté Rouffiac)

Apportez vos couverts

Participation : 15.00 Euros par adhérent CSVE // 11.00 Euros enfant de -12 ans .
23.00 Euros pour non adhérent

ATTENTION : Aucun engagement ne sera pris en compte le jour même

Pour plus de renseignements Tél: **05 46 96 46 50** Après 19h

e-mail : gilbert.bouchereau@wanadoo.fr

SECURITE : Respect du code de la route, permis, assurances et port du casque obligatoires (pour les motards).

✂ -----

Bulletin à envoyer à : **Gilbert BOUCHEREAU 1 Impasse de Saintonge 17800 ROUFFIAC**

Nom et prénom:.....

Adresse:.....

Code postal: Commune:.....

Tél : Mail :

Nombre de participants Adhérent(s) : x 15.00 € = €

Nombre de participants non Adhérent(s) : x 23.00 € = €

Nombre enfants (adhérent(s) non adhérent(s) :x 12.00 € =€

TOTAL : €

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du CSVE.

A..... Le

Pris connaissance et m'engage à respecter les consignes de sécurité

Signature obligatoire



Balade des Belles Populaires 05 juin 2017

REGLEMENT

A joindre impérativement à votre inscription

Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route et être *titulaires du permis de conduire* en vigueur pour le véhicule conduit, ainsi que *l'attestation d'assurance* (copie à joindre IMPERATIVEMENT à l'inscription), et les protections requises (casque et gants homologués, lunettes, etc.)

Si un participant décide d'un changement de véhicule pour la dite sortie, il devra fournir les photocopies nécessaires au changement de véhicule.

Seront autorisés pour cette sortie les véhicules deux roues, les triporteurs, les side-cars, cycle-car et toutes deux roues anciennes.

Les participants doivent être en mesure de fournir les pièces obligatoires, tel que permis et assurances lors d'un contrôle de Police ou Gendarmerie.

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la balade adhère sans restriction au règlement et renonce à toutes poursuites envers les organisateurs, pour les faits dûs à l'organisation ainsi qu'au déroulement de la journée. De ce fait, il sera impossible de porter des contestations devant les juridictions compétentes.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications pour raisons de force majeure et de sécurité.

Nom et Signature Obligatoire